

Délibération n°2026-04-09-026

Le conseil d'administration de l'université du Mans**Séance du 9 avril 2026****II. Délibérations, informations et débat d'orientation générale****2.2.1 – Référentiel d'équivalences horaires applicable à compter de l'année universitaire 2025-2026****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
- VU la délibération du conseil d'administration n°2025-09-071, réuni en séance le 25 septembre 2025 et approuvant le référentiel équivalence horaire applicable à compter de l'année universitaire 2025-2026 ;*
- VU l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social d'administration, réuni en séance le 20 mars 2026 et portant sur le référentiel d'équivalences horaires applicable à compter de l'année universitaire 2025-2026 ;*
- VU les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve avec 6 abstentions, 20 voix pour, et 1 voix contre, le référentiel d'équivalences horaires applicable à compter de l'année universitaire 2025-2026. Le détail est annexé à la présente.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Membres présents: 23

Membres représentés: 4

Le Mans, le 21 avril 2026

La présidente de l'Université

Delphine LETORT



Délibération transmise au Rectorat de Nantes et publiée sur le site de l'université du Mans le **27 AVR. 2026**

Actualisation du Référentiel d'Equivalences Horaires à compter de l'année universitaire 2025/2026
CSA du 20/03/2026 et du CA du 09/04/2026

Titre / Domaine	Fonction	Intitulé fonction (court)	HETD (min)	HETD (max)	Compatible HC	Subsidiarité (conseil en formation restreinte)	Concerne une formation donnée	Prise en charge financière	Mode de calcul
Titre 1 - Recherche	Direction d'une unité de recherche (site Le Mans)	Direction d'une unité de recherche (site Le Mans)	10	80	Oui	CR	Non	LMU	NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Si EC <= 10 => 10h x (1+2/5) Si EC > 10 => 1h x Nb EC. 3L.AM =32; ARGUMans = 23 ; BIOSse = 20 ; CReAAH = 14 ; CREN = 16 ; ESO = 14 ; GAINS = 16 ; IMMM = 61 ; LAUM = 42 ; LIUM = 28 ; LMM = 15 ; LPG = 14 ; MIP = 14 ; TEMOS = 16 ; THEMIS-UM = 33 non cumulable avec la direction d'une unité de recherche multisites
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe / responsabilité adjointe d'une unité de recherche (site Le Mans)	Direction adjointe / responsabilité adjointe d'une unité de recherche (site Le Mans)	0	40	Oui	CR	Non	LMU	NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Si EC < 20 => 0h Si EC >= 20 => 2/5 REH Dir Si EC >= 30 => 1/2 REH Dir Si EC >= 50 => 4/5 REH Dir 3L.AM =16 ; ARGUMans = 10 ; BIOSse = 8 ; IMMM = 49 ; LAUM = 21 ; LIUM = 12 ; THEMIS-UM = 17 non cumulable avec la direction adjointe d'une unité de recherche multisites
Titre 1 - Recherche	Direction d'une unité de recherche (unité multisites)	Direction d'une unité de recherche (unités multisites)	10	80	Oui	CR	Non	Laboratoire	NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Si EC <= 10 => 10h x (1+2/5) Si EC > 10 => 1h x Nb EC. 3L.AM =54; CReAAH = 88 ; CREN = 59 ; ESO = 119 ; LPG = 50 ; MIP = 34 ; TEMOS = 54 ; non cumulable avec la direction d'une unité de recherche (site Le Mans)
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe d'une unité de recherche (unité multisites)	Direction adjointe d'une unité de recherche (unités multisites)	0	40	Oui	CR	Non	Laboratoire	NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Si EC < 20 => 0h Si EC >= 20 => 2/5 REH Dir Si EC >= 30 => 1/2 REH Dir Si EC >= 50 => 4/5 REH Dir 3L.AM =54; CReAAH = 88 ; CREN = 59 ; ESO = 119 ; LPG = 50 ; MIP = 34 ; TEMOS = 54 non cumulable avec la direction adjointe d'une unité de recherche (site Le Mans)
Titre 1 - Recherche	Responsabilité du pôle doctoral	Responsabilité du pôle doctoral	60	60	Oui	CR	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Recherche	Direction d'une école doctorale	Direction d'une école doctorale	24	80	Oui	CR	Non	LMU	Dir. ED à l'échelle régionale : 1h/5 doctorants (1/2/3e année) avec un minimum 24 h et maximum 80 h
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe d'une école doctorale	Direction adjointe d'une école doctorale	12	20	Oui	CR	Non	LMU	Pour les direction adjointe de site, lorsqu'il s'agit d'ED à moins de 240 doctorants, le forfait est de 12h auquel s'ajoute un variable de 1h/20 doctorants (20h max)
Titre 1 - Recherche	MSH régionale : Direction adjointe et direction locale	MSH régionale : Direction adjointe et direction locale	10	30	Oui	CR	Non	LMU	Forfait maximal selon l'activité – attribution après évaluation de l'activité au regard d'un rapport annuel

Titre 1 - Recherche	Coordination de projets de recherche (europe, ANR sous réserve de financement propre, etc.)	Coordination de projets de recherche	24	96	Non	CR	Non	Projet	Délibération cadre (vote CR du 14/10/2021) (Uniquement sous forme de décharge)
Titre 1 - Recherche	Responsabilité d'une chaire (industrielle, partenariale, etc.)	Responsabilité d'une chaire	12	96	Oui	CR	Non	Chaire	Forfait annuel pour la chaire NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Chaire ASTRAL (96h financées par ANR) Chaire ENJEUX (12h) Chaire ESS (12h)
Titre 1 - Recherche	Direction d'une plateforme scientifique	Direction d'une plateforme scientifique	12	12	Oui	CR	Non	Plateforme	Forfait annuel pour la mission NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires pour une même plateforme Userlab (12h)

Titre 1 - Transversal	Chargé-e de mission établissement	Chargé-e de mission établissement	6	50	Oui	CA	Non	LMU	Forfait annuel pour la mission NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Égalité F/H - diversité (50h) Développement durable et responsabilité sociétale 24h Réfèrent intégrité scientifique (12h) Ethic Officer (12h) Migrants (12h) Laïcité (12h) Déontologue et protecteur des lanceurs d'alertes (12h) Sport et Haut niveau (12h) Radicalisation (12 h) Nouvelles énergies (12 h)
Titre 1 - Transversal	Responsable coordination universitaire	Responsable coordination universitaire	12	96	Oui	CA	Non	LMU	Forfait annuel pour la mission de coordination NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires NB : liste limitative des fonctions ouvertes au titre de cette activité Médical - Licence option accès santé (24h) Médical - Pluripass (48h) Paramédical - IFSI (48h) Paramédical - IFE (12h) sous réserve d'une convention valide Paramédical - IFMK (12h) sous réserve d'une convention valide Compétences numériques - PIX (36h)
Titre 1 - Transversal	Direction d'un institut RFI	Direction d'un institut RFI	40	40	Oui	CA	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Transversal	Direction adjointe d'un institut RFI	Direction adjointe d'un institut RFI	0	20	Oui	CA	Non	LMU	Selon les missions du directeur-adjoint (forfait de 20h maximum à répartir entre les directeurs-adjoints)
Titre 1 - Transversal	Direction adjointe d'un service commun	Direction adjointe d'un service commun	0	40	Oui	CA	Non	Service	Selon les missions du directeur-adjoint (forfait de 40h maximum à répartir entre les directeurs-adjoints)
Titre 1 - Transversal	Présidence de la section disciplinaire de l'université	Présidence de la section disciplinaire	0	24	Oui	CAC	Non	LMU	Variable en fonction du nombre de dossier (12h = entre 1 et 10 dossier; 24h au -delà)
Titre 1 - Transversal	Vice-présidence de la section disciplinaire de l'université	Vice-présidence de la section disciplinaire	0	24	Oui	CAC	Non	LMU	Selon les missions du vice-président (12h = entre 1 et 10 dossier; 24h au -delà)

Titre 1 - Transversal	Ambassadeur ou ambassadrice régionale de la fête de la science	Ambassadeur régional fête de la science	24	24	Oui	CAC	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Transversal	Responsabilité d'un projet porté par l'établissement (PIA, etc.)	Responsabilité d'un projet porté par l'établissement	24	96	Oui	CA	Non	Projet	Forfait annuel pour le pilotage du projet NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires PIA END+ Academy (70h) PIA EUR IA-GS (40h) PIA ECRI+ (24h) PIA ETOILE (96h) PIA COMREVA (96h)
Titre 1 - Transversal	Assistant ou assistante de prévention	Assistant ou assistante de prévention	12	12	Oui	SST	Non	LMU	Forfait équivalent à 15 pts d'indice / 12 mois ==> 12
Titre 1 - Transversal	Accueil de lycéens pour Couralafac dans des cours dédiés	Accueil de lycéens pour Couralafac dans des cours dédiés	2	2	Oui	CAC	Non	SUIO-IP	
Titre 1 - Transversal	Prise en charge d'une visite de collège - cordées de la réussite	Visite collège - Cordées de la réussite	0,5	24	Oui	CAC	Non	SUIO-IP	Prise en charge d'une visite (labo, service, composante) pour un collège : total 24h/université maxi à répartir entre tous les bénéficiaires
Titre 1 - Transversal	Développement et pilotage de la liaison Collège-Université		36	36					24 h pris sur cordées de la réussite et 12 h sur PIA Etoile
Titre 1 - Transversal	Missions de coordination et d'animation internationales	Coordination et animation internationales	0	40	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait annuel (par WorkPackage, enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires au titre d'un même WorkPackage) 40hTD REH/an pour la responsabilité (rôle de leadership, coordination et animation) du WorkPackage 2 « Collaborations sans barrières » dont LMU est chef de file au sein de l'Alliance 20hTD REH/an pour la coordination d'un des WorkPackages de l'Alliance.
Titre 1 - Transversal	Conception et coordination d'un Erasmus Mundus au sein de l'Alliance COLOURS	Conception et coordination Erasmus Mundus COLOURS	0	36	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait annuel par programme de Master Erasmus Mundus L'Erasmus Mundus est un programme de master conjoint de haute qualité nécessitant une coopération internationale entre universités européennes (3 minimum). La création et la gestion d'un Erasmus Mundus impliquent un travail continu de coordination, de rédaction de projet, de gestion administrative et d'accréditation. Ce REH concerne la coordination d'un Erasmus Mundus obtenu. o 36hTD REH/an pour le coordinateur d'un programme de Master Erasmus Mundus obtenu o 12hTD REH/an pour le co-responsable d'un projet obtenu
Titre 1 - Transversal	Conception et réalisation d'un CoLab au sein de l'Alliance COLOURS	Conception et réalisation CoLab COLOURS	0	12	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait annuel Un CoLab est un espace de collaboration interdisciplinaire qui permet de mutualiser des ressources et des compétences pour la recherche et l'innovation. La gestion d'un CoLab implique des activités de coordination, l'organisation d'ateliers et la gestion de partenariats avec des entités externes. o 12hTD REH pour le responsable du CoLab. Pour l'organisation et l'animation des activités de recherche collaboratives. o 6hTD REH pour le/les co-responsable/s (maximum 3) de l'organisation des événements et des activités (forfait de 6h par co-responsable).

Titre 1 - Transversal	Conception et coordination d'un Master/ Licence double diplôme (avec un partenaire de l'Alliance COLOURS)	Conception et coordination Master double diplôme COLOURS	0	24	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait annuel par programme de double diplôme Les programmes de double diplôme nécessitent la création de parcours d'études en Master/ Licence et la coordination avec des universités partenaires de l'Alliance Colours. Cela comprend la gestion des accords bilatéraux, la planification des programmes d'études et l'accompagnement des étudiants. o 24hTD REH/an pour le coordinateur du programme double diplôme. o 12hTD REH/an pour le co-responsable.
Titre 1 - Transversal	Conception et animation d'un cours de micro-certifications (WP3) au sein de l'Alliance COLOURS	Conception et animation micro-certifications COLOURS	12	12	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait par micro-certification Les cours de micro-certifications offrent des compétences spécifiques et reconnues, répondant aux besoins émergents du marché du travail et de la formation continue. La création de ces cours implique la conception du curriculum, l'organisation du contenu et la collaboration avec des partenaires externes pour garantir la qualité et la pertinence de la certification. o 12hTD REH pour l'EC/E qui développe et anime la certification.
Titre 1 - Transversal	Référent action écrit+		0	8	Oui	CA	Non	Projet	8 h par bénéficiaire par action
Titre 1 - Transversal	Conception module écrit+		0	8	Oui	CA	Non	Projet	Participation aux groupes de travail et conception de module : 8 h par bénéficiaire
Titre 1 - Transversal	Référent composante		0	8	Oui	CA	Non	Projet	Suivi du déploiement d'écrit+ dans la composante : 8 h pour l'UFR DSEG / 8 h pour l'UFR LLSH / 8 h pour l'UFR ST. Enveloppe est à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires pour une même UFR.

Titre 1 - Composante	Direction adjointe d'une UFR, d'une École ou d'un IUT	Direction adjointe d'une composante	12	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Variable selon l'organisation de la composante NB : forfait par bénéficiaire, à définir dans la lettre de mission
Titre 1 - Composante	Direction du pôle licences, master et doctorat - UFR Droit Laval	Direction du pôle licences - Laval	50	50	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Forfait annuel pour la mission
Titre 1 - Composante	Chef-fe de Département d'IUT	Chef-fe de Département d'IUT	64	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composante	Direction de département d'enseignement en UFR	Direction de département en UFR	12	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Attention !! La prime est à diviser avec les directeurs adjoints. Le nombre d'heures attribuées sera à justifier en fonction des responsabilités.
Titre 1 - Composante	Direction de domaine / direction des études en UFR	Direction de domaine / direction des études en UFR	12	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Forfait annuel par directeur, calculé en fonction du périmètre des responsabilités
Titre 1 - Composante	Direction des études en IUT ou Ecole	Direction des études en IUT ou Ecole	12	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Forfait annuel par directeur, calculé en fonction du périmètre des responsabilités
Titre 1 - Composante	Responsabilité de formation niveau Licence / DAEU	Responsabilité de formation niveau Licence / DAEU	12	48	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	à répartir en L1/L2/L3 ou DAEU selon les effectifs et les responsabilités (maximum de 48h pour les L1, 24 pour les L2, 12 pour les L3 et 30 pour le DAEU)
Titre 1 - Composante	Responsabilité de formation niveau Licence Pro (UFR ou IUT, hors BUT)	Responsabilité de formation niveau Licence Pro	18	18	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	18
Titre 1 - Composante	Responsabilité de formation niveau M	Responsabilité de formation niveau M	18	24	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	Attention !! Reponsable de FORMATION (M1 et M2) ! La prime n'est pas renouvelée en M1 et M2. 24 si apprentissage.
Titre 1 - Composante	Responsabilité de formation filière ingénieurs	Responsabilité de formation filière ingénieurs	12	24	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	
Titre 1 - Composante	Responsabilité de formation DU	Responsabilité de formation DU	12	12	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	Harmoniser à 12h pour tout le monde

Titre 1 - Composante	Responsabilité alternance d'un parcours de BUT	Responsabilité alternance d'une formation / filière	12	36	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composante	Chargé-e de mission au niveau de la composante	Chargé-e de mission au niveau de la composante	0	36	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composante	Chargé-e de mission au niveau d'un département en IUT	Chargé-e de mission au niveau d'un département en IUT	0	36	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composante	Coordination du recrutement (Ecole, IUT)	Coordination du recrutement (Ecole, IUT)	0	36	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composante	Coordination intercomposante formation "concours enseignement"	Coordination intercomposante formation "concours enseignement"	0	20	Oui	Conseil composante	Non	Composante	10 h composante LLSH / 10 h composante ST (pour l'année 25-26 uniquement)

Titre 2 - Suivi	Suivi d'apprenti	Suivi d'apprenti - alternance	8h pour les 4 premiers; 6h pour les suivants	cadrage CFVU	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	8h pour les 4 premiers; 6h pour les suivants
Titre 2 - Suivi	Suivi de stage	Suivi de stage	2h max	cadrage CFVU	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	SI visite en visio = 1j
Titre 2 - Suivi	Suivi de mémoires	Suivi de mémoires recherche	2h max	cadrage CFVU	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	
Titre 2 - Suivi	Encadrement de projets tuteurés	Projets tuteurés	2h max	cadrage CFVU	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	(cadrage spécifique pour IUT et ENSIM)
Titre 2 - Suivi	Suivi Situations d'Apprentissage et d'Evaluation	Suivi SAE	0	96	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	Cadrage composante dans le respect du programme national
Titre 2 - Suivi	Participation à une épreuve d'un concours national de recrutement	Concours national de recrutement	0	5	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Forfait par session et par examinateur Epreuve orale concours BECEAS (5h pour les examinateurs des oraux de recrutement)

La Présidente

A

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Social
d'Administration de l'Établissement

*Titulaires pour attribution
Suppléants pour information*

Le Mans, le 20/03/2026

EXTRAIT DU RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Séance du 20 Mars 2026

Modification du REH à compter de l'année 2025-2026

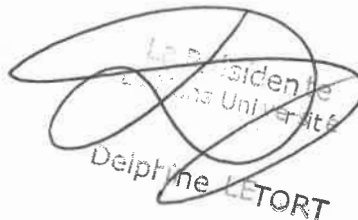
Le Comité Social d'Administration de l'Établissement,

vu le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État

après en avoir délibéré,

émet un avis favorable à l'unanimité: 0 voix contre, 10 voix pour, 0 abstentions

La Présidente de l'Université


Le Mans Université
Présidente
Delphine LETORT

Delphine LETORT

Actualisation du Référentiel d'Equivalences Horaires à compter de l'année universitaire 2025/2026

Révision suite au CSA du 20/03/2026 et au CA du 09/04/2026*

Titre / Domaine	Fonction	Intitulé fonction (court)	HETD (min)	HETD (max)	Compatible HC	Subsidiarité (conseil en formation restreinte)	Concerne une formation donnée	Prise en charge financière	Mode de calcul	
Titre 1 - Recherche	Direction d'une unité de recherche (site Le Mans)	Direction d'une unité de recherche (site Le Mans)		10	80	Oui	CR	Non	LMU	NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Si EC <= 10 => 10h x (1+2/5) Si EC > 10 => 1h x Nb EC. 3L.AM =32; ARGUMans = 23 ; BioSse = 20 ; CReAAH = 14 ; CREN = 16 ; ESO = 14 ; GAINS = 16 ; IMMM = 61 ; LAUM = 42 ; LIUM = 28 ; LMM = 15 ; LPG = 14 ; MIP = 14 ; TEMOS = 16 ; THEMIS-UM = 33 non cumulable avec la direction d'une unité de recherche multisites
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe / responsabilité adjointe d'une unité de recherche (site Le Mans)	Direction adjointe / responsabilité adjointe d'une unité de recherche (site Le Mans)		0	40	Oui	CR	Non	LMU	NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Si EC < 20 => 0h Si EC >= 20 => 2/5 REH Dir Si EC >= 30 => 1/2 REH Dir Si EC >= 50 => 4/5 REH Dir 3L.AM =16 ; ARGUMans = 10 ; BioSse = 8 ; IMMM = 49 ; LAUM = 21 ; LIUM = 12 ; THEMIS-UM = 17 non cumulable avec la direction adjointe d'une unité de recherche multisites
Titre 1 - Recherche	Direction d'une unité de recherche (unité multisites)	Direction d'une unité de recherche (unités multisites)		10	80	Oui	CR	Non	Laboratoire	NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Si EC <= 10 => 10h x (1+2/5) Si EC > 10 => 1h x Nb EC. 3L.AM =54; CReAAH = 88 ; CREN = 59 ; ESO = 119 ; LPG = 50 ; MIP = 34 ; TEMOS = 54 ; non cumulable avec la direction d'une unité de recherche (site Le Mans)
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe d'une unité de recherche (unité multisites)	Direction adjointe d'une unité de recherche (unités multisites)		0	40	Oui	CR	Non	Laboratoire	NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Si EC < 20 => 0h Si EC >= 20 => 2/5 REH Dir Si EC >= 30 => 1/2 REH Dir Si EC >= 50 => 4/5 REH Dir 3L.AM =54; CReAAH = 88 ; CREN = 59 ; ESO = 119 ; LPG = 50 ; MIP = 34 ; TEMOS = 54 non cumulable avec la direction adjointe d'une unité de recherche (site Le Mans)
Titre 1 - Recherche	Responsabilité du pôle doctoral	Responsabilité du pôle doctoral	60	60	Oui	CR	Non	LMU	Forfait	
Titre 1 - Recherche	Direction d'une école doctorale	Direction d'une école doctorale	24	80	Oui	CR	Non	LMU	Dir. ED à l'échelle régionale : 1h/5 doctorants (1/2/3e année) avec un minimum 24 h et maximum 80 h	
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe d'une école doctorale	Direction adjointe d'une école doctorale	12	20	Oui	CR	Non	LMU	Pour les direction adjointe de site, lorsqu'il s'agit d'ED à moins de 240 doctorants, le forfait est de 12h auquel s'ajoute un variable de 1h/20 doctorants (20h max)	
Titre 1 - Recherche	Direction de la MSH LMU	Direction de la MSH LMU	20		Oui	CR	Non	LMU	Forfait (non cumulable avec la fonction de Direction adjointe de la MSH régionale si c'est le même bénéficiaire)	
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe de la MSH régionale	Direction adjointe de la MSH régionale	12	12	Oui	CR	Non	LMU	Forfait (non cumulable avec la fonction de Direction de la MSH LMU si c'est le même bénéficiaire).	

Titre 1 - Recherche	MSH régionale : Direction adjointe et direction locale	MSH régionale : Direction adjointe et direction locale	10	30	Oui	CR	Non	LMU	Forfait maximal selon l'activité – attribution après évaluation de l'activité au regard d'un rapport annuel
Titre 1 - Recherche	Coordination de projets de recherche (europe, ANR sous réserve de financement propre, etc.)	Coordination de projets de recherche	24	96	Non	CR	Non	Projet	Délibération cadre (vote CR du 14/10/2021) (Uniquement sous forme de décharge)
Titre 1 - Recherche	Responsabilité d'une chaire (industrielle, partenariale, etc.)	Responsabilité d'une chaire	12	96	Oui	CR	Non	Chaire	Forfait annuel pour la chaire NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Chaire ASTRAL (96h financées par ANR) Chaire ENJEUX (12h) Chaire ESS (12h)
Titre 1 - Recherche	Direction d'une plateforme scientifique	Direction d'une plateforme scientifique	12	12	Oui	CR	Non	Plateforme	Forfait annuel pour la mission NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires pour une même plateforme Userlab (12h)
Titre 1 - Transversal	Chargé-e de mission établissement	Chargé-e de mission établissement	6	50	Oui	CA	Non	LMU	Forfait annuel pour la mission NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Égalité F/H - diversité (50h) Développement durable et responsabilité sociétale 24h Réfèrent intégrité scientifique (12h) Ethic Officer (12h) Réfèrent e égalité de proximité (6h par réfèrent e) Migrants (12h) Laïcité (12h) Déontologue et protecteur des lanceurs d'alertes (12h) Sport et Haut niveau (12h) Radicalisation (12 h) Nouvelles énergies (12 h)
Titre 1 - Transversal	Responsable coordination universitaire	Responsable coordination universitaire	12	96	Oui	CA	Non	LMU	Forfait annuel pour la mission de coordination NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires NB : liste limitative des fonctions ouvertes au titre de cette activité Médical - Licence option accès santé (24h) Médical - Pluripass (48h) Paramédical - IFSI (48h) Paramédical - IFE (12h) sous réserve d'une convention valide Paramédical - IFMK (12h) sous réserve d'une convention valide Compétences numériques - PIX (36h) Ambassadeur "approches par compétences" (18h)-
Titre 1 - Transversal	Direction d'un institut RFI	Direction d'un institut RFI	40	40	Oui	CA	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Transversal	Direction adjointe d'un institut RFI	Direction adjointe d'un institut RFI	0	20	Oui	CA	Non	LMU	Selon les missions du directeur-adjoint (forfait de 20h maximum à répartir entre les directeurs-adjoints)
Titre 1 - Transversal	Direction adjointe d'un service commun	Direction adjointe d'un service commun	0	40	Oui	CA	Non	Service	Selon les missions du directeur-adjoint (forfait de 40h maximum à répartir entre les directeurs-adjoints)
Titre 1 - Transversal	Présidence de la section disciplinaire de l'université	Présidence de la section disciplinaire	0	24	Oui	CAC	Non	LMU	Variable en fonction du nombre de dossier (12h = entre 1 et 10 dossier; 24h au -delà)
Titre 1 - Transversal	Vice-présidence de la section disciplinaire de l'université	Vice-présidence de la section disciplinaire	0	24	Oui	CAC	Non	LMU	Selon les missions du vice-président (12h = entre 1 et 10 dossier; 24h au -delà)

Titre 1 - Transversal Ambassadeur ou ambassadrice régionale de la fête de la science	Ambassadeur régional fête de la science	24	24	Oui	CAC	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Transversal Responsabilité d'un projet porté par l'établissement (PIA, etc.)	Responsabilité d'un projet porté par l'établissement	24	96	Oui	CA	Non	Projet	Forfait annuel pour le pilotage du projet NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires PIA END+ Academy (70h) PIA EUR IA-GS (40h) PIA ECRI+ (24h) PIA ETOILE (96h) PIA COMREVA (96h)
Titre 1 - Transversal Référent Thème dans les composantes	Action 1 et action 2	0	18	Oui	CA	Non	Projet	
Titre 1 - Transversal Assistant ou assistante de prévention	Assistant ou assistante de prévention	12	12	Oui	SST	Non	LMU	Forfait équivalent à 15 pts d'indice / 12 mois ==> 12
Titre 1 - Transversal Accueil de lycéens pour Couralafac dans des cours dédiés	Accueil de lycéens pour Couralafac dans des cours dédiés	2	2	Oui	CAC	Non	SUIO-IP	
Titre 1 - Transversal Accompagnement déploiement "approche par compétences"	Accompagnement déploiement APC	0	36	Oui	CAC	Oui	Thème	Enveloppe à répartir au sein d'une équipe pédagogique avec engagement d'un suivi d'un cahier des charges formatés sur 3 ans pour développer l'APC dans une licence
Titre 1 - Transversal Prise en charge d'une visite de collège - cordées de la réussite	Visite collège - Cordées de la réussite	0,5	24	Oui	CAC	Non	SUIO-IP	Prise en charge d'une visite (labo, service, composante) pour un collège : total 24h/université maxi à répartir entre tous les bénéficiaires
Titre 1 - Transversal Action liaison lycée université module découverte licence	Liaison lycée université module découverte licence	12	12	Oui	CAe	Oui	Thème	Pour mettre en place des modules découvertes des licences (1 par licence), en lien avec le SUIO-IP
Titre 1 - Transversal Développement et pilotage de la liaison Collège-Université		36	36					24 h pris sur cordées de la réussite et 12 h sur PIA Etoile
Titre 1 - Transversal Missions de coordination et d'animation internationales	Coordination et animation internationales	0	40	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait annuel (par WorkPackage, enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires au titre d'un même WorkPackage) 40hTD REH/an pour la responsabilité (rôle de leadership, coordination et animation) du WorkPackage 2 « Collaborations sans barrières » dont LMU est chef de file au sein de l'Alliance 20hTD REH/an pour la coordination d'un des WorkPackages de l'Alliance.
Titre 1 - Transversal Conception et coordination d'un Erasmus Mundus au sein de l'Alliance COLOURS	Conception et coordination Erasmus Mundus COLOURS	0	36	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait annuel par programme de Master Erasmus Mundus L'Erasmus Mundus est un programme de master conjoint de haute qualité nécessitant une coopération internationale entre universités européennes (3 minimum). La création et la gestion d'un Erasmus Mundus impliquent un travail continu de coordination, de rédaction de projet, de gestion administrative et d'accréditation. Ce REH concerne la coordination d'un Erasmus Mundus obtenu. o 36hTD REH/an pour le coordinateur d'un programme de Master Erasmus Mundus obtenu o 12hTD REH/an pour le co-responsable d'un projet obtenu
Titre 1 - Transversal Conception et réalisation d'un CoLab au sein de l'Alliance COLOURS	Conception et réalisation CoLab COLOURS	0	12	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait annuel Un CoLab est un espace de collaboration interdisciplinaire qui permet de mutualiser des ressources et des compétences pour la recherche et l'innovation. La gestion d'un CoLab implique des activités de coordination, l'organisation d'ateliers et la gestion de partenariats avec des entités externes. o 12hTD REH pour le responsable du CoLab. Pour l'organisation et l'animation des activités de recherche collaboratives. o 6hTD REH pour le/les co-responsable/s (maximum 3) de l'organisation des événements et des activités (forfait de 6h par co-responsable).

Titre 1 - Transversal	Conception et coordination d'un Master/ Licence double diplôme (avec un partenaire de l'Alliance COLOURS)	Conception et coordination Master double diplôme COLOURS	0	24	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait annuel par programme de double diplôme Les programmes de double diplôme nécessitent la création de parcours d'études en Master/ Licence et la coordination avec des universités partenaires de l'Alliance Colours. Cela comprend la gestion des accords bilatéraux, la planification des programmes d'études et l'accompagnement des étudiants. o 24hTD REH/an pour le coordinateur du programme double diplôme. o 12hTD REH/an pour le co-responsable.
Titre 1 - Transversal	Conception et animation d'un cours de micro-certifications (WP3) au sein de l'Alliance COLOURS	Conception et animation micro-certifications COLOURS	12	12	Oui	CA	Non	COLOURS	Forfait par micro-certification Les cours de micro-certifications offrent des compétences spécifiques et reconnues, répondant aux besoins émergents du marché du travail et de la formation continue. La création de ces cours implique la conception du curriculum, l'organisation du contenu et la collaboration avec des partenaires externes pour garantir la qualité et la pertinence de la certification. o 12hTD REH pour l'EC/E qui développe et anime la certification. 8 h par bénéficiaire par action Participation aux groupes de travail et conception de module : 8 h par bénéficiaire Suivi du déploiement d'écrit+ dans la composante : 8 h pour l'UFR DSEG / 8 h pour l'UFR LLSH / 8 h pour l'UFR ST. Enveloppe est à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires pour une même UFR.
Titre 1 - Transversal	Référent action écrit+		0	8	Oui	CA	Non	Projet	8 h par bénéficiaire par action
Titre 1 - Transversal	Conception module écrit+		0	8	Oui	CA	Non	Projet	Participation aux groupes de travail et conception de module : 8 h par bénéficiaire
Titre 1 - Transversal	Référent composante		0	8	Oui	CA	Non	Projet	Suivi du déploiement d'écrit+ dans la composante : 8 h pour l'UFR DSEG / 8 h pour l'UFR LLSH / 8 h pour l'UFR ST. Enveloppe est à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires pour une même UFR.
Titre 1 - Composant	Direction adjointe d'une UFR, d'une École ou d'un IUT	Direction adjointe d'une composante	12	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Variable selon l'organisation de la composante NB : forfait par bénéficiaire, à définir dans la lettre de mission
Titre 1 - Composant	Direction du pôle licences, master et doctorat - UFR Droit Laval	Direction du pôle licences - Laval	50	50	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Forfait annuel pour la mission
Titre 1 - Composant	Chef-fe de Département d'IUT	Chef-fe de Département d'IUT	64	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Direction de département d'enseignement en UFR	Direction de département en UFR	12	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Attention !! La prime est à diviser avec les directeurs adjoints. Le nombre d'heures attribuées sera à justifier en fonction des responsabilités.
Titre 1 - Composant	Direction de domaine / direction des études en UFR	Direction de domaine / direction des études en UFR	12	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Forfait annuel par directeur, calculé en fonction du périmètre des responsabilités
Titre 1 - Composant	Direction des études en IUT ou Ecole	Direction des études en IUT ou Ecole	12	96	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Forfait annuel par directeur, calculé en fonction du périmètre des responsabilités
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau Licence / DAEU	Responsabilité de formation niveau Licence / DAEU	12	48	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	à répartir en L1/L2/L3 ou DAEU selon les effectifs et les responsabilités (maximum de 48h pour les L1, 24 pour les L2, 12 pour les L3 et 30 pour le DAEU)
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau Licence Pro (UFR ou IUT, hors BUT)	Responsabilité de formation niveau Licence Pro	18	18	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	18
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau M	Responsabilité de formation niveau M	18	24	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	Attention !! Reponsable de FORMATION (M1 et M2) ! La prime n'est pas renouvelée en M1 et M2. 24 si apprentissage.
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation filière ingénieurs	Responsabilité de formation filière ingénieurs	12	24	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation DU	Responsabilité de formation DU	12	12	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	Harmoniser à 12h pour tout le monde
Titre 1 - Composant	Responsabilité alternance d'un parcours de BUT	Responsabilité alternance d'une formation / filière	12	36	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Chargé-e de mission au niveau de la composante	Chargé-e de mission au niveau de la composante	0	36	Oui	Conseil composante	Non	Composante	

Titre 1 - Composant	Chargé-e de mission au niveau d'un département en IUT	Chargé-e de mission au niveau d'un département en IUT	0	36	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Coordination du recrutement (Ecole, IUT)	Coordination du recrutement (Ecole, IUT)	0	36	Oui	Conseil composante	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Responsable pédagogique CPES	Responsable pédagogique CPES	0	96	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	
Titre 1 - Composant	Coordination intercomposante formation "concours enseignement"	Coordination intercomposante formation "concours enseignement"	0	20	Oui	Conseil composante	Non	Composante	10 h composante LLSH / 10 h composante ST (pour l'année 25-26 uniquement)
Titre 2 - Suivi	Suivi d'apprenti	Suivi d'apprenti - alternance	8h pour les 4 premiers; 6h p cadrage		Oui	Conseil composante	Oui	Composante	8h pour les 4 premiers; 6h pour les suivants
Titre 2 - Suivi	Suivi de stage	Suivi de stage	2h max		Oui	Conseil composante	Oui	Composante	SI visite en visio = 1j
Titre 2 - Suivi	Suivi de mémoires	Suivi de mémoires recherche	2h max		Oui	Conseil composante	Oui	Composante	
Titre 2 - Suivi	Encadrement de projets tuteurés	Projets tuteurés	2h max		Oui	Conseil composante	Oui	Composante	(cadrage spécifique pour IUT et ENSIM)
Titre 2 - Suivi	Suivi Situations d'Apprentissage et d'Evaluation	Suivi SAE	0	96	Oui	Conseil composante	Oui	Composante	Cadrage composante dans le respect du programme national
Titre 2 - Suivi	Participation à une épreuve d'un concours national de recrutement	Concours national de recrutement	0	5	Oui	Conseil composante	Non	Composante	Forfait par session et par examinateur Epreuve orale concours BECEAS (5h pour les examinateurs des oraux de recrutement)

* lignes en bleu : ajout/modification
lignes en rouge : suppression

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 septembre 2025

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

1.1.2 – Référentiel équivalence horaire à compter de l'année universitaire 2025-2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;
VU l'avis favorable du comité social d'administration, réuni en séance le 19 septembre 2025, et portant sur le référentiel d'équivalence horaire à compter de l'année universitaire 2025-2026 ;
VU les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 3 abstentions, 23 voix pour et 0 voix contre, le référentiel équivalence horaire à compter de l'année universitaire 2025-2026. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 1er octobre 2025

La présidente de l'université

Delphine LETORT

Jérôme Baray
Pour la Présidente de l'Université
et par délégation
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration
Jérôme BARAY

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

La Présidente

A

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Social
d'Administration de l'Établissement

*Titulaires pour attribution
Suppléants pour information*

Le Mans, le 19/09/2025

EXTRAIT DU RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT
Séance du 19 Septembre 2025

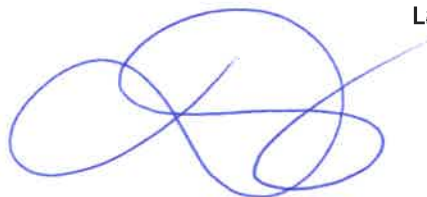
Référentiel équivalence horaire à compter de l'année universitaire 2025-2026

Le Comité Social d'Administration de l'Établissement,

vu *le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État*

après en avoir délibéré,

émet un avis favorable: 1 voix contre, 3 voix pour, 6 abstentions



La Présidente de l'Université

Delphine LETORT

Titre / Domaine	Fonction	Intitulé fonction (court)	HETD (min)	HETD (max)	Compatible HC	Subsidiarité (conseil en formation restreinte)	Concerne une formation donnée	Prise en charge financière	Mode de calcul
Titre 1 - Recherche	Direction d'une unité de recherche / responsabilité d'une unité de recherche multisites	Direction unité de recherche	20	80	Oui	CR	Non	LMU	Si EC <= 10 => 10h x (1+2/5) Si EC > 10 => 1h x Nb EC. 3LAM =32; ARGUMans = 23 ; BiOSse = 20 ; CReAAH = 14 ; CREN = 16 ; ESO = 14 ; GAINS = 16 ; IMMM = 61 ; LAUM = 42 ; LIUM = 28 ; LMM = 15 ; LPG = 14 ; MIP = 14 ; TEMOS = 16 ; THEMIS-UM = 33
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe / responsabilité adjointe d'une unité de recherche	Direction-adjointe unité de recherche	0	40	Oui	CR	Non	LMU	Si EC < 20 => 0h Si EC >= 20 => 2/5 REH Dir Si EC >= 30 => 1/2 REH Dir Si EC >= 50 => 4/5 REH Dir 3LAM =16 ; ARGUMans = 10 ; BiOSse = 8 ; IMMM = 49 ; LAUM = 21 ; LIUM = 12 ; THEMIS-UM = 17
Titre 1 - Recherche	Responsabilité du pôle doctoral	Responsabilité du pôle doctoral	60	60	Oui	CR	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Recherche	Direction d'une école doctorale	Direction d'une école doctorale	24	80	Oui	CR	Non	LMU	Dir. ED à l'échelle régionale : 1h/5 doctorants (1/2/3e année) avec un minimum 24 h et maximum 80 h
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe d'une école doctorale	Direction adjointe d'une école doctorale	12	20	Oui	CR	Non	LMU	Pour les direction adjointe de site, lorsqu'il s'agit d'ED à moins de 240 doctorants, le forfait est de 12h auquel s'ajoute un variable de 1h/20 doctorants (20h max)
Titre 1 - Recherche	Direction de la MSH LMU	Direction de la MSH LMU	20	#####	Oui	CR	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe de la MSH régionale	Direction adjointe de la MSH régionale	12	12	Oui	CR	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Recherche	Coordination de projets de recherche (europe, ANR sous réserve de financement propre, etc.)	Coordination de projets de recherche	24	96	Non	CR	Non	Projet	Délibération cadre (vote CR du 14/10/2021) (Uniquement sous forme de décharge)
Titre 1 - Recherche	Responsabilité d'une chaire (industrielle, partenariale, etc.)	Responsabilité d'une chaire	24	96	Oui	CR	Non	Chaire	Forfait annuel pour la chaire NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Chaire ASTRAL (96h financées par ANR) Chaire ENJEUX (12h) Chaire ESS (12h)
Titre 1 - Recherche	Direction d'une plateforme scientifique	Direction d'une plateforme scientifique	12	12	Oui	CR	Non	Plateforme	Forfait annuel pour la mission NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires pour une même plateforme Userlab (12h)

Titre 1 - Transversa	Chargé-e de mission établissement	Chargé-e de mission établissement	12	96	Oui	CA	Non	LMU	Forfait annuel pour la mission NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Égalité F/H - diversité (50h) Entrepreneuriat étudiant (24h) ==> 0 Développement durable et responsabilité sociétale (72h) ==> 24h Référént intégrité scientifique (30h) ==> 12 Ethic Officer ==> 12 Référént-e égalité de proximité (6h par référént-e) Migrants (24h) ==> 12h Laïcité (12h) ==> 12h Racisme et antisémitisme ==> remplacé par VP affaires sociales Radicalisation ==> VP affaires sociales Déontologue et protecteur des lanceurs d'alertes ==> 12h Sport et Haut niveau ==> 12h
Titre 1 - Transversa	Responsable coordination universitaire	Responsable coordination universitaire	12	96	Oui	CA	Non	LMU	Forfait annuel pour la mission de coordination NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires NB : liste limitative des fonctions ouvertes au titre de cette activité Médical - Licence option accès santé (24h) Médical - Pluripass (48h) Paramédical - IFSI (24h) Paramédical - IFE (12h) Paramédical - IFMK (12h) Compétences numériques - PIX (36h) Ambassadeur "approches par compétences" (18h)
Titre 1 - Transversa	Direction d'un institut RFI	Direction d'un institut RFI	40	40	Oui	CA	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Transversa	Direction adjointe d'un institut RFI	Direction adjointe d'un institut RFI	0	20	Oui	CA	Non	LMU	Selon les missions du directeur-adjoint (forfait de 20h maximum à répartir entre les directeurs-adjoints)
Titre 1 - Transversa	Direction adjointe d'un service commun	Direction adjointe d'un service commun	0	40	Oui	CA	Non	Service	Selon les missions du directeur-adjoint (forfait de 40h maximum à répartir entre les directeurs-adjoints)
Titre 1 - Transversa	Présidence de la section disciplinaire de l'université	Présidence de la section disciplinaire	12	24	Oui	CAC	Non	LMU	Variable en fonction du nombre de dossier (12h = entre 1 et 10 dossier; 24h au -delà)
Titre 1 - Transversa	Vice-présidence de la section disciplinaire de l'université	Vice-présidence de la section disciplinaire	0	12	Oui	CAC	Non	LMU	Selon les missions du vice-président (12h = entre 1 et 10 dossier; 24h au -delà)
Titre 1 - Transversa	Ambassadeur ou ambassadrice régionale de la fête de la science	Ambassadeur régional fête de la science	24	24	Oui	CAC	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Transversa	Responsabilité d'un projet porté par l'établissement (PIA, etc.)	Responsabilité d'un projet porté par l'établissement	24	96	Oui	CA	Non	Projet	Forfait annuel pour le pilotage du projet NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires PIA END+ Academy (70h) PIA EUR IA-GS (40h) PIA ECRI+ (18h) PIA ETOILE (96h)
Titre 1 - Transversa	Référént Thélème dans les composantes	Action 1 et action 2	0	18	Oui	CA	Non	Projet	

Titre 1 - Transversa	Assistant ou assistante de prévention	Assistant ou assistante de prévention	20	20	Oui	SST	Non	LMU	Forfait équivalent à 15 pts d'indice / 12 mois ==> 12
Titre 1 - Transversa	Accueil de lycéens pour Couralafac dans des cours dédiés	Accueil de lycéens pour Couralafac dans des cours dédiés	2	2	Oui	CAC	Non	SUIO-IP	
Titre 1 - Transversa	Accompagnement déploiement "approche par compétences"	Accompagnement déploiement APC	36	36	Oui	CAC	Oui	Thélème	Enveloppe à répartir au sein d'une équipe pédagogique avec engagement d'un suivi d'un cahier des charges formatés sur 3 ans pour développer l'APC dans une Licence
Titre 1 - Transversa	Prise en charge d'une visite de collège - cordées de la réussite	Visite collège - Cordées de la réussite	0,5	24	Oui	CAC	Non	SUIO-IP	Prise en charge d'une visite (labo, service, composante) pour un collège : total 24h/université maxi à répartir entre tous les bénéficiaires
Titre 1 - Transversa	Action liaison lycée-université - module découverte licence	Liaison lycée-université - module découverte licence	12	12	Oui	CAC	Oui	Thélème	Pour mettre en place des modules découvertes des Licences (1 par licence), en lien avec le SUIO-IP -
Titre 1 - Transversa	Développement et pilotage de la liaison Collège-Université		0	36					24 h pris sur cordées de la réussite et 12 h sur PIA Etoile
Titre 1 - Composant	Direction adjointe d'une UFR, d'une École ou d'un IUT	Direction adjointe d'une composante	12	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Variable selon l'organisation de la composante
Titre 1 - Composant	Direction du pôle licences, master et doctorat - UFR Droit Laval	Direction du pôle licences - Laval	50	50	Oui	Conseil comp	Non	Composante	NB : forfait par bénéficiaire, à définir dans la lettre de mission
Titre 1 - Composant	Chef-fe de Département d'IUT	Chef-fe de Département d'IUT	64	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Forfait annuel pour la mission
Titre 1 - Composant	Direction de département d'enseignement en UFR	Direction de département en UFR	12	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Attention !! La prime est à diviser avec les directeurs adjoints. Le nombre d'heures attribuées sera à justifier en fonction des responsabilités.
Titre 1 - Composant	Direction de domaine / direction des études en UFR	Direction de domaine / direction des études en UFR	12	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Forfait annuel par directeur, calculé en fonction du périmètre des responsabilités
Titre 1 - Composant	Direction des études en IUT ou Ecole	Direction des études en IUT ou Ecole	12	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Forfait annuel par directeur, calculé en fonction du périmètre des responsabilités
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau Licence	Responsabilité de formation niveau Licence	12	80	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	à répartir en L1/L2/L3 selon les effectifs et les responsabilités (maximum de 48h pour les L1, 24 pour les L2, 12 pour les L3)
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau Licence Pro (UFR ou IUT, hors BUT)	Responsabilité de formation niveau Licence Pro	18	18	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	18
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau M	Responsabilité de formation niveau M	18	24	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	Attention !! Reponsable de FORMATION (M1 et M2) ! La prime n'est pas renouvelée en M1 et M2. 24 si apprentissage.
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation filière ingénieurs	Responsabilité de formation filière ingénieurs	12	24	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation DU	Responsabilité de formation DU	12	12	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	Harmoniser à 12h pour tout le monde
Titre 1 - Composant	Responsabilité alternance d'un parcours de BUT	Responsabilité alternance d'une formation / filière	12	36	Oui	Conseil comp	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Chargé-e de mission au niveau de la composante	Chargé-e de mission au niveau de la composante	0	36	Oui	Conseil comp	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Chargé-e de mission au niveau d'un département en IUT	Chargé-e de mission au niveau d'un département en IUT	0	36	Oui	Conseil comp	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Coordination du recrutement (Ecole, IUT)	Coordination du recrutement (Ecole, IUT)	0	36	Oui	Conseil comp	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Responsable pédagogique CPES	Responsable pédagogique CPES	0	96	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	

Titre 2 - Suivi	Suivi d'apprenti	Suivi d'apprenti - alternance	8h pour cadrage	Oui	Conseil comp	Oui	Composar 8h pour les 4 premiers; 6h pour les suivants
Titre 2 - Suivi	Suivi de stage	Suivi de stage	2h max cadrage	Oui	Conseil comp	Oui	Composar Si visite en visio = 1j
Titre 2 - Suivi	Suivi de mémoires	Suivi de mémoires recherche	2h max cadrage	Oui	Conseil comp	Oui	Composante
Titre 2 - Suivi	Encadrement de projets tuteurés	Projets tuteurés	2h max cadrage	Oui	Conseil comp	Oui	Composar (cadrage spécifique pour IUT et ENSIM)

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 septembre 2025

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

1.1.2 – Référentiel équivalence horaire à compter de l'année universitaire 2025-2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;
- VU** l'avis favorable du comité social d'administration, réuni en séance le 19 septembre 2025, et portant sur le référentiel d'équivalence horaire à compter de l'année universitaire 2025-2026 ;
- VU** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 3 abstentions, 23 voix pour et 0 voix contre, le référentiel équivalence horaire à compter de l'année universitaire 2025-2026. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 1er octobre 2025

La présidente de l'université

Delphine LETORT

J. Baray
Pour la Présidente de l'Université
et par délégation
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration
Jérôme BARAY

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

La Présidente

A

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Social
d'Administration de l'Établissement

*Titulaires pour attribution
Suppléants pour information*

Le Mans, le 19/09/2025

EXTRAIT DU RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT
Séance du 19 Septembre 2025

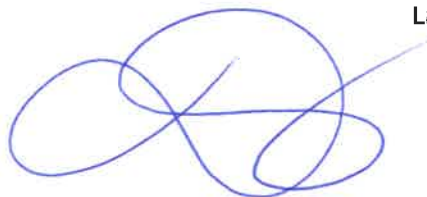
Référentiel équivalence horaire à compter de l'année universitaire 2025-2026

Le Comité Social d'Administration de l'Établissement,

vu *le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État*

après en avoir délibéré,

émet un avis favorable: 1 voix contre, 3 voix pour, 6 abstentions



La Présidente de l'Université

Delphine LETORT

Titre / Domaine	Fonction	Intitulé fonction (court)	HETD (min)	HETD (max)	Compatible HC	Subsidiarité (conseil en formation restreinte)	Concerne une formation donnée	Prise en charge financière	Mode de calcul
Titre 1 - Recherche	Direction d'une unité de recherche / responsabilité d'une unité de recherche multisites	Direction unité de recherche	20	80	Oui	CR	Non	LMU	Si EC <= 10 => 10h x (1+2/5) Si EC > 10 => 1h x Nb EC. 3LAM =32; ARGUMans = 23 ; BiOSse = 20 ; CReAAH = 14 ; CREN = 16 ; ESO = 14 ; GAINS = 16 ; IMMM = 61 ; LAUM = 42 ; LIUM = 28 ; LMM = 15 ; LPG = 14 ; MIP = 14 ; TEMOS = 16 ; THEMIS-UM = 33
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe / responsabilité adjointe d'une unité de recherche	Direction-adjointe unité de recherche	0	40	Oui	CR	Non	LMU	Si EC < 20 => 0h Si EC >= 20 => 2/5 REH Dir Si EC >= 30 => 1/2 REH Dir Si EC >= 50 => 4/5 REH Dir 3LAM =16 ; ARGUMans = 10 ; BiOSse = 8 ; IMMM = 49 ; LAUM = 21 ; LIUM = 12 ; THEMIS-UM = 17
Titre 1 - Recherche	Responsabilité du pôle doctoral	Responsabilité du pôle doctoral	60	60	Oui	CR	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Recherche	Direction d'une école doctorale	Direction d'une école doctorale	24	80	Oui	CR	Non	LMU	Dir. ED à l'échelle régionale : 1h/5 doctorants (1/2/3e année) avec un minimum 24 h et maximum 80 h
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe d'une école doctorale	Direction adjointe d'une école doctorale	12	20	Oui	CR	Non	LMU	Pour les direction adjointe de site, lorsqu'il s'agit d'ED à moins de 240 doctorants, le forfait est de 12h auquel s'ajoute un variable de 1h/20 doctorants (20h max)
Titre 1 - Recherche	Direction de la MSH LMU	Direction de la MSH LMU	20	#####	Oui	CR	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Recherche	Direction adjointe de la MSH régionale	Direction adjointe de la MSH régionale	12	12	Oui	CR	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Recherche	Coordination de projets de recherche (europe, ANR sous réserve de financement propre, etc.)	Coordination de projets de recherche	24	96	Non	CR	Non	Projet	Délibération cadre (vote CR du 14/10/2021) (Uniquement sous forme de décharge)
Titre 1 - Recherche	Responsabilité d'une chaire (industrielle, partenariale, etc.)	Responsabilité d'une chaire	24	96	Oui	CR	Non	Chaire	Forfait annuel pour la chaire NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Chaire ASTRAL (96h financées par ANR) Chaire ENJEUX (12h) Chaire ESS (12h)
Titre 1 - Recherche	Direction d'une plateforme scientifique	Direction d'une plateforme scientifique	12	12	Oui	CR	Non	Plateforme	Forfait annuel pour la mission NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires pour une même plateforme Userlab (12h)

Titre 1 - Transversa	Chargé-e de mission établissement	Chargé-e de mission établissement	12	96	Oui	CA	Non	LMU	Forfait annuel pour la mission NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires Égalité F/H - diversité (50h) Entrepreneuriat étudiant (24h) ==> 0 Développement durable et responsabilité sociétale (72h) ==> 24h Référént intégrité scientifique (30h) ==> 12 Ethic Officer ==> 12 Référént-e égalité de proximité (6h par référént-e) Migrants (24h) ==> 12h Laïcité (12h) ==> 12h Racisme et antisémitisme ==> remplacé par VP affaires sociales Radicalisation ==> VP affaires sociales Déontologue et protecteur des lanceurs d'alertes ==> 12h Sport et Haut niveau ==> 12h
Titre 1 - Transversa	Responsable coordination universitaire	Responsable coordination universitaire	12	96	Oui	CA	Non	LMU	Forfait annuel pour la mission de coordination NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires NB : liste limitative des fonctions ouvertes au titre de cette activité Médical - Licence option accès santé (24h) Médical - Pluripass (48h) Paramédical - IFSI (24h) Paramédical - IFE (12h) Paramédical - IFMK (12h) Compétences numériques - PIX (36h) Ambassadeur "approches par compétences" (18h)
Titre 1 - Transversa	Direction d'un institut RFI	Direction d'un institut RFI	40	40	Oui	CA	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Transversa	Direction adjointe d'un institut RFI	Direction adjointe d'un institut RFI	0	20	Oui	CA	Non	LMU	Selon les missions du directeur-adjoint (forfait de 20h maximum à répartir entre les directeurs-adjoints)
Titre 1 - Transversa	Direction adjointe d'un service commun	Direction adjointe d'un service commun	0	40	Oui	CA	Non	Service	Selon les missions du directeur-adjoint (forfait de 40h maximum à répartir entre les directeurs-adjoints)
Titre 1 - Transversa	Présidence de la section disciplinaire de l'université	Présidence de la section disciplinaire	12	24	Oui	CAC	Non	LMU	Variable en fonction du nombre de dossier (12h = entre 1 et 10 dossier; 24h au -delà)
Titre 1 - Transversa	Vice-présidence de la section disciplinaire de l'université	Vice-présidence de la section disciplinaire	0	12	Oui	CAC	Non	LMU	Selon les missions du vice-président (12h = entre 1 et 10 dossier; 24h au -delà)
Titre 1 - Transversa	Ambassadeur ou ambassadrice régionale de la fête de la science	Ambassadeur régional fête de la science	24	24	Oui	CAC	Non	LMU	Forfait
Titre 1 - Transversa	Responsabilité d'un projet porté par l'établissement (PIA, etc.)	Responsabilité d'un projet porté par l'établissement	24	96	Oui	CA	Non	Projet	Forfait annuel pour le pilotage du projet NB : enveloppe à répartir entre les bénéficiaires si plusieurs bénéficiaires PIA END+ Academy (70h) PIA EUR IA-GS (40h) PIA ECRI+ (18h) PIA ETOILE (96h)
Titre 1 - Transversa	Référént Thélème dans les composantes	Action 1 et action 2	0	18	Oui	CA	Non	Projet	

Titre 1 - Transversa	Assistant ou assistante de prévention	Assistant ou assistante de prévention	20	20	Oui	SST	Non	LMU	Forfait équivalent à 15 pts d'indice / 12 mois ==> 12
Titre 1 - Transversa	Accueil de lycéens pour Couralafac dans des cours dédiés	Accueil de lycéens pour Couralafac dans des cours dédiés	2	2	Oui	CAC	Non	SUIO-IP	
Titre 1 - Transversa	Accompagnement déploiement "approche par compétences"	Accompagnement déploiement APC	36	36	Oui	CAC	Oui	Thélème	Enveloppe à répartir au sein d'une équipe pédagogique avec engagement d'un suivi d'un cahier des charges formatés sur 3 ans pour développer l'APC dans une Licence
Titre 1 - Transversa	Prise en charge d'une visite de collège - cordées de la réussite	Visite collège - Cordées de la réussite	0,5	24	Oui	CAC	Non	SUIO-IP	Prise en charge d'une visite (labo, service, composante) pour un collège : total 24h/université maxi à répartir entre tous les bénéficiaires
Titre 1 - Transversa	Action liaison lycée-université - module découverte licence	Liaison lycée-université - module découverte licence	12	12	Oui	CAC	Oui	Thélème	Pour mettre en place des modules découvertes des Licences (1 par licence), en lien avec le SUIO-IP -
Titre 1 - Transversa	Développement et pilotage de la liaison Collège-Université		0	36					24 h pris sur cordées de la réussite et 12 h sur PIA Etoile
Titre 1 - Composant	Direction adjointe d'une UFR, d'une École ou d'un IUT	Direction adjointe d'une composante	12	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Variable selon l'organisation de la composante
Titre 1 - Composant	Direction du pôle licences, master et doctorat - UFR Droit Laval	Direction du pôle licences - Laval	50	50	Oui	Conseil comp	Non	Composante	NB : forfait par bénéficiaire, à définir dans la lettre de mission
Titre 1 - Composant	Chef-fe de Département d'IUT	Chef-fe de Département d'IUT	64	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Forfait annuel pour la mission
Titre 1 - Composant	Direction de département d'enseignement en UFR	Direction de département en UFR	12	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Attention !! La prime est à diviser avec les directeurs adjoints. Le nombre d'heures attribuées sera à justifier en fonction des responsabilités.
Titre 1 - Composant	Direction de domaine / direction des études en UFR	Direction de domaine / direction des études en UFR	12	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Forfait annuel par directeur, calculé en fonction du périmètre des responsabilités
Titre 1 - Composant	Direction des études en IUT ou Ecole	Direction des études en IUT ou Ecole	12	96	Oui	Conseil comp	Non	Composante	Forfait annuel par directeur, calculé en fonction du périmètre des responsabilités
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau Licence	Responsabilité de formation niveau Licence	12	80	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	à répartir en L1/L2/L3 selon les effectifs et les responsabilités (maximum de 48h pour les L1, 24 pour les L2, 12 pour les L3)
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau Licence Pro (UFR ou IUT, hors BUT)	Responsabilité de formation niveau Licence Pro	18	18	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	18
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation niveau M	Responsabilité de formation niveau M	18	24	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	Attention !! Reponsable de FORMATION (M1 et M2) ! La prime n'est pas renouvelée en M1 et M2. 24 si apprentissage.
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation filière ingénieurs	Responsabilité de formation filière ingénieurs	12	24	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	
Titre 1 - Composant	Responsabilité de formation DU	Responsabilité de formation DU	12	12	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	Harmoniser à 12h pour tout le monde
Titre 1 - Composant	Responsabilité alternance d'un parcours de BUT	Responsabilité alternance d'une formation / filière	12	36	Oui	Conseil comp	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Chargé-e de mission au niveau de la composante	Chargé-e de mission au niveau de la composante	0	36	Oui	Conseil comp	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Chargé-e de mission au niveau d'un département en IUT	Chargé-e de mission au niveau d'un département en IUT	0	36	Oui	Conseil comp	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Coordination du recrutement (Ecole, IUT)	Coordination du recrutement (Ecole, IUT)	0	36	Oui	Conseil comp	Non	Composante	
Titre 1 - Composant	Responsable pédagogique CPES	Responsable pédagogique CPES	0	96	Oui	Conseil comp	Oui	Composante	

Titre 2 - Suivi	Suivi d'apprenti	Suivi d'apprenti - alternance	8h pour cadrage	Oui	Conseil comp	Oui	Composar 8h pour les 4 premiers; 6h pour les suivants
Titre 2 - Suivi	Suivi de stage	Suivi de stage	2h max cadrage	Oui	Conseil comp	Oui	Composar Si visite en visio = 1j
Titre 2 - Suivi	Suivi de mémoires	Suivi de mémoires recherche	2h max cadrage	Oui	Conseil comp	Oui	Composante
Titre 2 - Suivi	Encadrement de projets tuteurés	Projets tuteurés	2h max cadrage	Oui	Conseil comp	Oui	Composar (cadrage spécifique pour IUT et ENSIM)